

Accusé à tort de violence aggravée

Par adja, le 20/09/2009 à 22:59

Bonjour,

Le 15 août, mon concubin a eu une altercation verbale avec nos voisins, 3 semaines après nous sommes convoqué au commissariat car ils ont porté plainte pour violences aggravées contre lui et sa femme (qui est enceinte en plus!!!) elle a eu 11 jours d'ITT.Nous sommes convoqués au commissariat et mon concubin est mis en garde à vue. Moi je fais ma déposition car j'ai assisté à la scène et nous avons 3 témoins (des voisins) qui sont entendu par les policiers et qui attestent qu'il n'y a pas eu de coups. Mon concubin est relâché car ils refusent de venir à la confrontation qui sera donc reportée ultérieurement.

Ce fameux jours, pendant l'altercation verbale, nos voisins nous ont menaçé, nous sommes donc allé déposé une main courante pour menace et 5 minutes après mes voisins arrivent au commissariat en accusant mon concubin de les avoir frappé, le policier leur dit qu'il faut aller aux urgences pour constater les blessures. Ce qu'ils ont fait.

Comment peut on faire constater des blessures et avoir 11 jours d'ITT quand il n'y a eu aucunes violences de la part de mon concubin et surtout si violences il y a eu n'est il pas plus logique d'aller à l'hôpital avec sa femme enceinte qui soit disant à été frappée avant de se rendre au commissariat!!!

En bref ils essaient de nous nuire, que risque mon concubin? et pouvons nous retourné contre eux?

Merci pour vos réponses

Par cybersnake, le 16/09/2010 à 23:13

Bonjour Adja,

Je m'appelle Tommy, et je ne suis pas très loin d'être dans ton cas aujourd'hui. cela fait un peu plus de trois mois que je me suis séparé de mon ex-conjointe, depuis ces trois mois, nous nous sommes vu quelques fois, et avons échangés des messages, le tout dans une attitude très cordiale, et je dirais même amicale. Puis il y a quelques jours, elle a apris que je voyais une autre fille. Je pense qu'elle à été outré par le fait que je ne lui dise rien à ce propos, bien que je ne lui doive rien, et je savais de toute manière que cela engendrerai une réaction.

Je ne croyais pas si bien dire, car le 6 septembre dernier, prétextant le fait d'être enceinte de moi, ce qui est absolument faux, de partir loin en vendant des affaires à moi qu'on avait prévu de partager quand j'aura mon appartement (je vis en attendant chez mes parent), ce qui était le cas depuis quelques jours, elle me demanda de venir de toute urgence, refusant de me parler si je n'étais pas seul.

Nous nous sommes vu, je suis venu accompagné, mais j'ai sonné a mon ancien domicile seul. Elle m'a insulté et humilié dans la rue (nous etions au rez-de-chaussée), et au bout de 5 minutes, s'en était trop, j'ai appellé mon père qui était garé en retrait, et je suis partit. Le soir même j'étais appellé par la police, me signifiant qu'elle avait porté plainte contre moi, trace de coups et ITT de 4 jours à l'appui, pour violence agravée. Le lendemain j'ai été placé en garde à vue, pour ne ressortir que 22h plus tard, après avoir été entendu, puis confronté à mon ex. Je n'ai fait que dire la vérité, c'est a dire nier les faits qui m'etaient reprochés, et aujourd'hui voila, je suis convoqué au tribunal de grande instance de Nanterre pour etre jugé.

Je suis inquiet, au combien inquiet: j'ai toujours révé, toute ma vie, de devenir policier. J'ai d'ailleur réussi le concours de gardien de la paix (session du 8 avril dernier) en finissant 94e sur 200 (et 20000 candidats inscrit. Je n'attendais plus que ma convocation pour connaître ma date d'entrée en école nationale de police.

Je sais qu'elle à fait ça pour détruire mon avenir, ma carriere, ma passion, c'est cruel. Peutêtre que ca ne changera rien pour moi, mais peu être que si, et cette idée me glace le sang.

Votre histoire s'est elle arrangée depuis le temps? Peu-t-on vraiment être condamné pour des faits que nous n'avons pas commis? J'ai tant besoin d'une réponse pour recommencer à dormir...

Merci si tu me réponds, et quoi qu'il en soit, bonne soirée